

**ECO-QUARTIER AUX PLAINES DU LOUP,
 LAUSANNE
 CONCOURS 2010, 3ème PRIX**

La topographie du lieu et ses limites créent deux plateaux séparés par une transition, et un troisième plateau à l'est des Plainnes-du-Loup. Cinq points névralgiques invariants, définis très précisément par leurs positions stratégiques respectives ou par les changements de topographie, rayonnent et génèrent les relations et les accroches aux quartiers environnants.

L'entier du site est dévolu aux piétons et aux vélos, le trafic motorisé est maintenu en périphérie et n'est autorisé à l'intérieur qu'aux véhicules d'urgences, d'entretien, aux livraisons et déménagements et autres circulations exceptionnelles. Le projet veut affirmer ainsi le caractère de l'éco-quartier et cherche à promouvoir la mobilité douce en-dehors de ses limites.

Ce projet se développe autour d'un parc -lieu urbain social par excellence- subdivisé en divers parcours et lieux de rencontre, places, terrains de sport, espaces publics conviviaux. Cette idée d'une stratégie urbaine génératrice de relations sociales est relayée, en différents lieux et à différentes échelles, par les nombreuses successions de places, les parcours, les espaces de détente calmes et verdoyants, les cours des îlots, les espaces partagés aux rez des immeubles, voire d'autres parties communes des immeubles : le projet cherche la cohésion sociale comme caractère du quartier.

La mixité est encouragée comme garante de la convivialité et de la multiplicité des échanges : mixité de programmes, de fonctions et d'activités, mixité intergénérationnelle et de populations.

Le maintien de la quasi totalité des arbres existants sur le site garantit à lui seul une excellente biodiversité. Pour contribuer à la plus grande diversité biologique possible, nous proposons des bâtiments avec des façades végétales qui contribuent par cette expression architecturale à l'identité de l'éco-quartier. En plus des espaces publics végétalisés (type parc public), d'autres formes d'appropriation des espaces non-bâti sont envisagés : terrains de sport, potagers communautaires, jardins familiaux, etc.

Les rez-de-chaussée des îlots sont largement ouverts et dévolus au commerce de proximité, locaux associatifs et communs, ateliers. Les logements occupent tous les étages supérieurs ; 1/3 des appartements sont de type subventionné. La mixité de programmes (activités professionnelles + logements) au sein des îlots favorise d'autres formes de relations et de convivialité.

Les équipements publics s'attachent des espaces extérieurs qui leur sont propres, directement raccordés à la «colonne vertébrale» pour affirmer le statut structurant et public de celle-ci, ainsi que les connexions qu'elle suscite.



Maître de l'ouvrage:
 Surface de plancher

Ville de Lausanne
 537'900 m2